Bordereau attestant l'exactitude des informations - SARREGUEMINES - 5752 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/09/2026 - 2728 - 2014 B 00412 - 805 160 371 - A L'HAIR DU TEMPS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise A L'HAIR DU TEMPS Comptes certifiés conformes — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 rue Sainte-Barbe 57200 SARREGUEMINES

SIRET 8 0 5 1 6 0 3 7 1 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Fraquemath Christelle

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	2 500	012	2 500
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	7 120	030 7 004	116
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	9 620	048 7 004	2 616
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	3 265	062	3 265
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072	197	074	197
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	92 638	086	92 638
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	96 099	098	96 099
	Total général (I+II)	110	105 719	112 7 004	98 715

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	72 596
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	13 900
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	89 796
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 218
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 936)	172	6 701
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	8 919
	Total général (I + II + III)	180	98 715

2014B3412
GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES
Date du dépôt 31-01-26
Numéro 2026 2705
Le Greffier

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : A L'HAIR DU TEMPS — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	88
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	Services *			217		218	83 475
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée *						224	
Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	83 563

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	5 992	
Variation de stocks (marchandises) *			236	286	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	19 893	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	756	244	2 337	
Rémunérations du personnel *			250	30 930	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 094	
Dotations aux amortissements *			254	383	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	204	
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	67 120	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	16 443	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	3	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	2 545	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	13 900	

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 13 900 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
Provisions non déductibles *			322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 545		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	523
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D))	249				251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989			
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991					
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	16 968	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	16 968	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2023

Extension

A L'HAIR DU TEMPS

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE	523

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire.

A L'HAIR DU TEMPS

EURL au Capital de 3 000 €
Siège Social à SARREGUEMINES (Moselle)
1, rue Sainte-Barbe
RCS : Sarreguemines TI 805 160 371

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 MAI 2023

PROCES VERBAL

APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
- Aux autres réserves, le résultat bénéficiaire, soit 13 900.28€

En application de cette décision, l'affectation prend la forme suivante :

Origine	
- Réserve légale	300.00 €
- Autres réserves	72 596.07 €
- Résultat de l'exercice (bénéfice)	13 900.28 €
- Total à affecter	**86 796.35 €**
Affectation	
- Réserve légale	300.00 €
- Autres réserves (créditeur)	86 496.35 €
- Total affecté	**86 796.35 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La gérance
Christelle RAUSCHER